

N

## LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX COOPÉRATIVES MIXTES : TEMPS ET IDÉOLOGIE

par Jeanne BISILLIAT\*

Depuis quelques années, un débat s'est instauré sur la question suivante : quel type de coopérative — mixte ou féminine — est le plus pertinent pour les femmes du Tiers Monde, le mieux adapté à leurs besoins et à leur situation ?

Nous voudrions ici esquisser une analyse des deux principaux facteurs qui nous semblent rendre compte de l'ambiguïté fondamentale qui fonde la volonté de voir les femmes participer aux coopératives mixtes : le temps et l'idéologie.

Une coopérative est, en soi, un projet qui se déroule dans un temps linéaire ou, plus exactement, dans une série de différents temps linéaires : celui de la ou des récoltes au cours de l'année, celui des investissements pour les moyens de production, à court terme, ou pour la communauté, à moyen et long terme (infrastructures, formation, etc.). Il s'agit ici d'un temps organisé, structuré sur des modèles et un calendrier plus ou moins rigides. Cela implique donc une forme de capitalisation, d'appropriation du temps sous des modalités diverses, bref d'un présent et d'un futur maîtrisables par la volonté et l'effort collectif.

En regard de cela, le temps féminin — toutes les études le démontrent amplement — est un temps morcelé, éparpillé par les contraintes multiples relevant de l'ordre de la reproduction comme de la production auxquelles les femmes doivent faire face. Elles sont d'excellentes gestionnaires du quotidien, capables de faire plusieurs choses à la fois, de programmer leurs nombreuses activités tout au long de la journée,

\* Chercheur ORSTOM.

de la semaine et du mois. Il s'agit donc ici d'un modèle souple, à temps court, qui fonctionne sur une programmation par grappes de nécessités ponctuelles et d'aléas plus ou moins prévisibles.

Néanmoins, les femmes vivent également un temps long qui prend trois formes principales : celle de la répétition — refaire tout au long de la vie de fillette et de femme les mêmes tâches —, celle de la gestation et celle de la projection dans l'avenir de leurs enfants. Mais, on doit le souligner, elles n'ont de maîtrise d'aucune de ces trois formes, soit pour des raisons biologiques — la grossesse leur est imposée —, soit pour des raisons culturelles et économiques, la répétition même des tâches les dévalorise et les rend invisibles. Enfin, leur pouvoir de décision relativement faible concernant l'avenir de leurs enfants est encore affaibli par leur pouvoir économique presque nul. Elles ne peuvent que parer au plus urgent.

Cette fragmentation du temps est si consubstantielle aux femmes qu'elle se retrouve à tous les niveaux dont celui de leur système de capitalisation monétaire. Telles ces femmes, marchandes de poisson de Dakar [1], écartelées entre deux nécessités aussi impérieuses l'une que l'autre : accumuler, par le biais d'une tontine à rendement élevé mais à rythme de remboursement long, une somme relativement forte leur permettant de faire face aux dépenses importantes (frais de scolarisation, mariage, décès, etc.), mais aussi, disposer de manière immédiate de petites sommes pour l'achat quotidien des denrées nécessaires à la vie familiale (huile, savon, pétrole, etc.). Etant donné l'extrême faiblesse des revenus féminins, cette double obligation se transforme en une contradiction que les femmes ne peuvent résoudre qu'en abandonnant bien souvent le premier système pour le deuxième. En regard de cela, les hommes, eux, ont des rentrées d'argent mieux groupées. Cette différenciation sexuelle de la capitalisation explique, en partie, le fait que les hommes ne sont généralement pas des utilisateurs de tontines et fonde la dépendance économique des femmes.

La maîtrise d'un temps long suppose pour les femmes une certaine assise économique que la plupart d'entre elles n'ont pas. Cultiver de l'arachide rouge, d'un haut rendement et d'un bon prix, n'est pas possible pour les femmes Mbochi du Congo, car cette variété se récolte et doit être commercialisée en une seule fois, ce qui ne correspond pas à leurs besoins quotidiens de numéraire. On voit comment la contrainte fondamentale du temps-argent à laquelle elles sont soumises oblige les femmes à faire des choix dont la rationalité n'apparaît qu'à ceux qui souhaitent véritablement comprendre le fonctionnement socio-économique d'une unité familiale où le semblable et l'autre — l'homme et

la femme — s'opposent et se complètent dans le jeu complexe de la domination et de la dépendance.

Les hommes, en revanche, peuvent gérer un temps long, ne serait-ce que parce qu'ils perçoivent, nous l'avons vu, en une ou deux fois, des sommes importantes venant de la commercialisation des cultures d'exportation qui sont, ne l'oublions pas, presque toujours produites et commercialisées par des coopératives, mais aussi parce qu'ils sont dans toutes les instances de décision, politiques, économiques, et autres.

Au-delà de la dénonciation habituelle des budgets-temps si accablants pour les femmes et leur santé, il faut donc considérer la distribution du temps comme un des instruments du pouvoir masculin, comme une des formes les plus efficaces de la perpétuation de la subordination féminine. Quiconque a été sur le terrain ne peut avoir été insensible au refus quasi général des hommes à pouvoir envisager que leurs femmes puissent avoir du temps pour elles, ne serait-ce que pour se reposer. Ce refus explique en partie l'échec des technologies appropriées pour l'allégement des tâches féminines. On a coutume de feindre de croire les raisons données par les hommes lorsqu'ils refusent un moulin, une pompe ou un broyeur, parce que, disent-ils, si leurs femmes étaient libérées des corvées, elles les tromperaient. Cette explication n'est que l'écume culturelle d'une peur beaucoup plus profonde : donner du temps aux femmes, c'est leur donner les moyens d'améliorer leurs revenus et leur formation, c'est accepter en dernière analyse un partage du pouvoir. Il nous semble nécessaire d'établir ici une analogie entre le refus des moulins par les hommes avec leur refus de la contraception pour leurs femmes. La contraception ne donne-t-elle pas en effet aux femmes pouvoir sur leur propre corps parce qu'elle leur permet, entre autres, de maîtriser leur propre temps ?

Temps quotidien et temps biologique forment ainsi dans l'inconscient culturel et social, un couple dont la force rétrograde est d'autant plus puissante qu'il reste enseveli dans l'obscurité de l'antagonisme mâle-femelle. Nous touchons ici le pivot autour duquel s'articule l'ensemble des refus sociaux, le point central de cette constellation de valeurs culturelles qui permettent à chaque société de placer les femmes dans une situation de dépendance.

Il apparaît donc clairement qu'il existe une antinomie quasi absolue entre le temps des coopératives et celui des femmes, non seulement au niveau, si souvent invoqué, de l'emploi du temps — elles ne peuvent assister aux réunions, aux séances d'information, etc. — mais aussi et surtout au niveau ontologique.

Si l'on considère maintenant le thème de l'idéologie qui sous-tend

les coopératives, nous retiendrons un fait central qui est celui de l'égalité : les membres d'une coopérative ont droit, de manière égale, aux services, à la distribution des bénéfices, et à la prise de décisions au sein de l'organisation. Telle est la règle. Laissons de côté l'aspect ethnocentriste de la valeur de l'égalité à laquelle nous, Occidentaux et chrétiens, sommes si attachés mais qui ne correspond que rarement aux valeurs des sociétés africaines, entre autres.

Qu'en est-il dans les faits ? L'étude récente de la FAO, *Women in agricultural cooperatives* [2] dresse un bilan négatif de la participation des femmes aux coopératives mixtes, à égalité avec les hommes.

D'une manière générale, on peut retenir avec D. Opondo<sup>1</sup> que, « dans les coopératives agricoles mixtes en particulier, la participation des femmes commence et finit le plus souvent avec la préparation et la livraison des produits destinés à la commercialisation. Ce sont les hommes qui deviennent habituellement membres, qui votent et contrôlent le processus de la vente des produits » [3]. Ceci s'explique, selon l'auteur de l'étude, par le fait que « les coutumes et les valeurs traditionnelles qui affectent le statut de l'agricultrice pénètrent dans le système des coopératives et influencent le degré ou la nature de la participation des femmes »... « La notion que le travail de l'homme est le plus important et que la contribution des femmes est une simple adjonction, la convention selon laquelle les femmes « assistent » leurs maris sur l'exploitation, même si elles ont des activités indépendantes ou si elles accomplissent un travail essentiel mais non rémunéré sur les cultures de rente de leurs maris », sont des concepts masculins (*male-angled work-concepts*) qui renforcent la coutume selon laquelle seuls les hommes, chefs de famille, sont qualifiés pour devenir membres d'une coopérative.

D'autre part, pour « expliquer » l'absence des femmes, bien des observateurs ont évoqué « la timidité » des paysannes à rejoindre les coopératives. Il est évidemment important de comprendre les raisons de leur non-participation : timidité des femmes ? Passivité engendrée par la subordination ? Non-perception des occasions due à un manque d'information ? Ou, enfin, indifférence provoquée par l'ascendant, jamais mis en question, des hommes dans les affaires du village ? La timidité — convenant si parfaitement à la notion-prétexte de la pudeur féminine tant utilisée par les hommes — n'est probablement, dans ce cas précis, que le résultat des autres variables, et ne peut, en aucun cas, être retenue comme une explication de l'abstention des femmes. Une

1. Notre traduction.

raison plus sérieuse, nous semble-t-il, réside en fait dans l'assimilation généralement établie entre les hommes et la société. Cela veut dire que, si la société « active », « consciente » est partout composée d'hommes, organiser la société ou une partie de la société, comme les paysans à travers les coopératives, équivaut à organiser les hommes, et à concevoir l'appareil juridique des institutions selon ce décalage « naturel » où les femmes ne sont que leurs compagnes, leurs aides, les mères de leurs enfants (en système patrilinéaire). Cette dévalorisation est compensée, au plan idéologique, par l'extrême valorisation de la maternité. Cette place centrale dans l'invisibilité est particulièrement mise en lumière dans l'ensemble des discours sur la population et de certains programmes mis en œuvre. Dans ces programmes, la femme est conçue avant tout comme un réceptacle passif des contraceptifs.

Il suffit de regarder les programmes de formation et d'information pour comprendre que les femmes n'y sont pas considérées comme des acteurs mais seulement comme des récepteurs puisqu'ils ne s'adressent qu'à certaines fonctions féminines — santé, nutrition — les coupant arbitrairement et artificiellement de la globalité de la vie : l'éducation nutritionnelle sans l'augmentation des revenus n'est qu'un leurre. Après l'échec de ce type de programmes pendant la décennie qui a séparé les deux conférences mondiales de Bucarest et de Mexico, on assiste aujourd'hui à un revirement : il faut, déclare-t-on, que les femmes accèdent à un meilleur statut social et économique si l'on veut qu'elles acceptent de faire ce que l'on veut qu'elles fassent. Quels que soient les réserves et les sous-entendus qui accompagnent ce type de déclaration, un pas important vient d'être franchi vers la reconnaissance des femmes comme responsables de leur propre vie.

On voit comment l'idéologie de l'égalité fondée en fait sur la mise à l'écart, implicite le plus souvent dans l'énoncé, mais inscrite dans les faits de la division sexuelle du travail, ne peut que renforcer la subordination et l'inégalité des femmes dans les coopératives mixtes.

Mais l'idéologie de l'égalité implique également une égalité du pouvoir de décision de chacun des coopérateurs/trices. Que peut-il en être exactement dans les situations historique et économiques des pays où les coopératives sont implantées ? Les coopératives ont été créées en premier lieu pour faciliter la commercialisation des cultures marchandes, coton, café, cacao, etc. Ces cultures, on le sait, ont renforcé la plupart du temps, sinon créé, la dépendance des femmes en donnant aux hommes, par le biais de la monétarisation de l'économie et par leur exploitation plus systématique de la force de travail féminine, un surcroît de pouvoir. La coopérative dans cette optique doit donc

être vue comme un instrument du pouvoir, local et politique où la prise de décision ne peut, dans les faits, que revenir aux hommes.

Si notre analyse est juste, il serait donc pour le moins paradoxal que les hommes accordent aux femmes, dans un cadre institutionnel, un pouvoir de décision puisque la négation du travail productif féminin est justement l'élément essentiel de leur position dominante. Cette contradiction structurale ne peut être résolue par la seule vertu d'une conception utopique et mythique — si valable soit-elle — de l'organisation sociale et du changement social.

Il est évident que, pour l'instant, les coopératives mixtes ne répondent pas aux besoins des femmes, qu'ils soient économiques ou culturels, et ne constituent pas le cadre institutionnel où elles peuvent exercer leurs droits ou leurs responsabilités. Elles préfèrent de beaucoup des formes d'organisation plus souples, entre femmes, qui leur permettent de mieux faire face à leurs objectifs économiques grâce à une entraide collective. Mais là encore, il ne faut pas sous-estimer les facteurs culturels qui s'opposent au regroupement des femmes. A. Whitehead les analyse dans son article [4], et montre que les études féministes ont permis de dresser un double constat : si l'appartenance à un même genre<sup>2</sup> constitue une base pour la solidarité, les femmes ne constituent pourtant, en aucun cas, une catégorie homogène. Il est donc méthodologiquement important de réfléchir sérieusement, écrit-elle, à ce qui peut, ou ne peut pas, constituer la base de la solidarité féminine.

En effet, selon l'auteur, les divisions entre les femmes peuvent être suffisamment fortes pour abolir les bases potentielles de leur solidarité. Ces divisions relèvent de plusieurs ordres : la capacité des femmes à exercer un contrôle social sur d'autres femmes (les mères et les belles-mères sur leurs filles et belles-filles), les luttes entre les classes sociales qui touchent durement les femmes et qui rendent souvent fausses l'hypothèse que la position de classe d'une femme est définie par l'occupation de son mari (la femme analphabète d'un cadre travaillant dans le secteur informel). C'est aussi leur appartenance familiale qui les oblige à être loyales, avant tout, envers l'institution de parenté. Obligation que l'idéologie sociale ne fait que renforcer. Enfin, c'est le fait qu'elles sont divisées sur la base de la période du cycle de vie dans lequel elles se trouvent (interaction entre la structure d'autorité et la structure du marché du travail : les mères « exploitent » le travail de leurs filles).

Il nous semble que, pour encore de longues années, les coopératives

2. Concept genre, traduction de *gender*, se réfère au processus complexe par lequel les mâles et les femelles deviennent socialement des hommes et des femmes.

se répartiront entre un secteur masculin, lié aux cultures marchandes auquel les hommes continueront à adhérer en grand nombre, et à l'intérieur duquel diverses formes de pouvoir masculin continueront de s'élaborer, et un autre secteur, féminin, où les coopératives, réunissant un nombre plus réduit de membres répondront plus concrètement aux besoins des femmes : coopératives de services, de crédit, d'épargne où elles sont déjà majoritaires. Cette opposition grand nombre / petit nombre renforce l'analyse d'A. Whitehead : les difficultés qu'ont les femmes à s'allier, à s'unir sont plus facilement dépassées dans le cadre souple des petites structures.

Nous aimerions pour conclure poser quelques questions : Pourquoi les groupements de femmes se retrouvent-ils en si grand nombre dans les villes ? Serait-ce parce que l'urbanisation, accompagnant souvent une accentuation des déstructurations de la famille ou de la solidarité conjugale, permet aux femmes de se retrouver plus libres et moins contraintes ? Serait-ce parce que, entre elles, les femmes peuvent plus facilement maîtriser leur temps en construisant un système démocratique où elles ont, enfin, droit à la parole publique même si l'espace public de ce type de groupement reste un espace « cloîtré » à l'intérieur de l'espace social global ?

#### Bibliographie

- [1] Lecarme Mireille, *Femmes dakaroises en quartier flottant : activités mères, épouses, marchandes de poisson*, Rapport de mission, ENDA, avril 1984.
- [2] FAO, *Women in agricultural cooperatives*, Rome, 1983.
- [3] Opondo Diano, *The involvement of women in development through cooperatives*, International Symposium on the changing pattern of Cooperative Development, Wageningen, 1977; Rome, Copac, 1977.
- [4] Whitehead Anne, Women's solidarity — and divisions — among women, in *IDS Bulletin*, January 1984, vol. 15, n° 1, Research on rural women, feminist methodological questions, p. 6-11.